

Image not found or type unknown



Valeur d'un terrain enclavé

Par **PAPKE**, le **22/02/2009** à **23:28**

Bonjour,

Mes parents sont propriétaire d'une maison dans un lotissement dans un petit village en Moselle.

Derrière chez eux, il y a un terrain enclavé et non viabilisé de 10 ares environs.

Mes parents sont prêts à nous céder une partie de leur terrain (à savoir une bande de 6m de large) afin de créer un passage.

NOus avons fait faire un certificat d'urbanisme qui a été accepté.

Je voudrais savoir combien le propriétaire de ce terrain peut prétendre le vendre? A quel prix?

En vous remerciant de votre réponse

Cordialement